

0352235P
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE CASSIN
2 LES BATAILLES
35162 MONTFORT SUR MEU CEDEX
Tel : 0299093633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : avance charges locatives logement 122.01 COP 26.08.24

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2024

Réuni le : 01/07/2024

Sous la présidence de : Sebastien Gallois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

charges locatives COP Mme GUILLARD-SOW : Le conseil d'administration valide le montant d'avances mensuelles sur charges locatives à 180 €, dans le cadre de la location par convention d'occupation précaire du logement de fonction "Proviseur". Une régularisation sur charges a lieu chaque fin d'année civile, suite au relevé des compteurs (ou au moment du départ du locataire).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0